

PROTOCOLE SANITAIRE

RÉOUVERTURE DE L'ECOLE élémentaire de La Pierre levée La Jarne

Ce protocole est une adaptation pour l'école élémentaire de La Jarne du protocole national publié en version projet par le ministère de l'Éducation Nationale le 29/04/2020.

Il est notamment destiné aux parents d'élèves et conforme en tous points au protocole national.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le protocole est articulé autour des thématiques suivantes :

- ☐ Accueil des élèves
- ☐ Aménagement des salles de classe
- ☐ Gestion de la circulation des élèves
- ☐ Activités sportives et culturelles
- ☐ Récréations
- ☐ Nettoyage/désinfection des locaux
- ☐ Dimensionnement et équipement des sanitaires
- ☐ Gestion de la demi-pension
- ☐ Enseignements spécifiques : musique, arts plastiques, sciences, technologies

Enfin, il présente les actions à conduire en cas :

- ☐ de cas possible de Covid-19 au sein de l'école
- ☐ de cas avéré de Covid-19 au sein de l'école

Il repose sur cinq principes généraux :

- ☐ Le maintien de la distanciation physique
- ☐ L'application des gestes « barrière »
- ☐ La limitation du brassage des élèves
- ☐ L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels

□ L'information, la communication et la formation

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.

Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

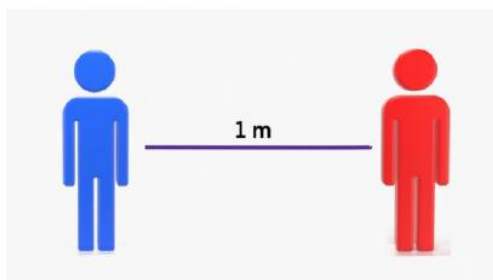
Les personnels devront procéder de la même manière.

Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale **d'un mètre entre chaque personne**, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc ...).

Les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de la faire respecter tout en étant conscient de la difficulté que cela peut représenter.



Appliquer les gestes « barrière »

Ils doivent être appliqués en permanence, partout, par tous. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



Lavage des mains :

Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux au moyen d'une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- ☐ A l'arrivée ;
- ☐ Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- ☐ Avant et après chaque repas ;
- ☐ Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- ☐ Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- ☐ Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- ☐ Le soir avant de rentrer chez soi.

Il appartient également aux parents de veiller à la continuité des messages sur l'application permanente de ces règles.

A noter : Les élèves n'ont pas le droit d'apporter de **gel hydroalcoolique** à l'école. Le lavage des mains avec du savon est la règle de base. Cependant, dans certains cas particuliers et ponctuellement, l'enseignant pourra autoriser les élèves à utiliser le gel hydroalcoolique mis à disposition dans l'école. L'usage de ce dernier se fera tout le temps sous la surveillance d'un adulte.

Les parents fourniront des mouchoirs en papier jetables à leur enfant. Ils devront vérifier qu'ils en ont à chaque fois que leur enfant fréquentera l'école.

Port du masque :

Les enseignants seront équipés de masques « grand public » par le ministère de l'Éducation Nationale.

Pour **les élèves en école élémentaire**, le **port du masque n'est pas obligatoire** mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes. Les parents d'élèves pourront donc fournir des masques à leurs enfants.

Des masques FFP1 seront disponibles dans les établissements pour équiper les enfants qui présenteraient des symptômes (qui seront en outre immédiatement isolés avant d'être pris en charge par leurs parents).

Ventilation des classes :

L'aération des classes se fera à plusieurs reprises au cours de la journée, 10 min avant l'arrivée des élèves ainsi que pendant les récréations, le déjeuner, le soir pendant le nettoyage (c'est ce qui est fait habituellement).

Limiter au maximum le brassage des élèves

L'objectif est de limiter les croisements des élèves entre classes ou au moins entre niveaux et d'une même zone des bâtiments (aile, étage, ...). Tout ce qui suit dans les différents moments de la journée procède de cette logique :

- arrivée et départ de l'établissement
- temps de classe
- intercoures et circulation hors temps de classe dans l'établissement
- récréations

1 Accueil des élèves

Jours de classe

- Les groupes seront constitués le jour de la prérentrée. Chaque groupe sera numéroté de 1 à 10 :
- Groupe 1 : enfants des personnels prioritaires sortis de leur groupe-classe
- Groupe 2 : CP
- Groupes 3 et 4 : CE1
- Groupes 5 et 6 : CE2
- Groupes 7 et 8 : CM1
- Groupes 9 et 10 : CM2

Les groupes impairs (1-3-5-7-9) seront pris en charge les lundis et mardis. Les groupes pairs (2-4-6-8-10) seront reçus les jeudis et vendredis. Le groupe 1 sera pris en charge par un personnel hors équipe éducative les jeudis et vendredis.

Horaires

- Les élèves entreranno dans l'école aux horaires définis ci-dessous. Ils seront pris en charge au portail par leur enseignant(e), ils se rangeront et ils se rendront directement dans leur classe en respectant la distanciation physique recommandée (1m), en file indienne :
- 8 h 30 : CE1 et enfants des personnels prioritaires (groupes 3 ou 4, et groupe 1)
- 8 h 35 : CE2 (groupes 5 ou 6)
- 8 h 40 : CP (groupe 2)
- 8 h 45 : CM2 (groupes 9 ou 10)
- 8 h 50 : CM1 (groupes 7 ou 8)
- Les élèves en retard ne seront pas accueillis
- Récréations : Les groupes 1 à 6 sortiront en récréation le matin à 10 heures et à 15 heures l'après-midi. Les groupes 7 à 10 sortiront à 10 h 20 et à 15 h 20.
- La sortie du soir aura lieu à l'heure habituelle (16 h 30) par groupes en respectant les distances de sécurité. Aucun élève ne sera gardé dans la cour après 16 h 30.

Ces horaires doivent être strictement respectés.

Entrées et sorties

En aucune façon, des adultes autres que les enseignants ou le personnel de service ne sont autorisés à pénétrer dans l'école.

Dès leur arrivée à proximité de l'école, les enfants devront respecter la distanciation physique (1 m) et à fortiori dans l'école.

A leur arrivée en classe, **en file indienne, espacés d'1 m**, les élèves se laveront les mains soigneusement avec du savon, les uns après les autres, sous le contrôle d'un adulte et se rendront à leur espace de travail dédié.

Renvoi des élèves

Dans certains cas, les enfants pourront être renvoyés chez eux, sur décision du directeur de l'école :

- lorsqu'un enseignant absent ne sera pas remplacé et que de ce fait, les consignes de sécurité sanitaires ne pourraient plus être respectées.
- lorsqu'un enfant occasionnerait des risques pour la communauté du fait de son comportement, du fait de son incapacité à respecter les règles.

Elèves porteurs d'un P.A.I.

Les familles d'élèves bénéficiant d'un P.A.I devront s'assurer que leur pathologie est compatible avec la reprise de la classe et ils fourniront au directeur, un certificat médical attestant de leur capacité à retourner à l'école sans danger.

2 Dans la classe

La salle de classe sera aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'1 m entre les élèves.

Les déplacements des élèves dans la classe seront limités à la stricte nécessité.

Les élèves devront avoir leur matériel complet, notamment celui de leur trousse. En aucune manière, ils ne seront autorisés à s'échanger quelque objet que ce soit. Ils garderont leurs cahiers, livres, classeurs et chemises dans leur casier, ceux-ci ne pourront être mélangés ou ramassés comme à l'ordinaire par l'enseignant ou tout autre élève. En tenant compte de ces contraintes, les corrections seront uniquement collectives, l'enseignant n'étant pas autorisé à toucher le matériel (cahier, feuille, livre, stylo) des élèves et réciproquement. Les enfants pourront apporter des livres personnels, mais ils ne les échangeront pas avec leurs camarades.

Le matériel collectif (livres, petit matériel, matériel de manipulation) ne sera pas accessible aux élèves.

Afin d'éviter les points de contacts, toutes les portes qui pourront être maintenues en position ouverte le seront.

Durant le temps de classe, les élèves, sauf cas extrême, ne seront pas autorisés à se rendre aux toilettes. Les toilettes ne pourront pas être désinfectées après chaque passage d'enfant. Elles le seront uniquement plusieurs fois dans la journée.

3 Gestion des circulations

Les mouvements d'élèves dans l'école se feront par groupe en respectant la distanciation physique.

Un balisage matérialisant la circulation à sens unique dans les couloirs sera mis en place.

Les horaires d'entrée et de sortie des récréations seront distincts pour chaque groupe.

4 Activités sportives et culturelles

Activités sportives

- ☐ Les parents devront vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive.
- ☐ Les jeux de ballons et jeux de contacts sont interdits (valable aussi pendant les récréations).
- ☐ De manière générale, l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous est proscrite. Cela vaut également pour le petit matériel des jeux de cour qui sera rangé.
- ☐ Les parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique seront privilégiés.

Activités culturelles et manuelles

- ☐ Utilisation uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif.
- ☐ Pas d'accès possible aux livres collectifs

5 Récréations

Beaucoup des aspects ci-après ont été abordés précédemment

- Récréations en horaires décalés.
- Lavage des mains en respectant les règles de distanciation physique, en début et en fin de récréation, au lavabo de la classe.
- Les règles de distanciation physique (1 m) devront être respectées en permanence : de la classe à la cour, pendant la récréation et de la cour à la classe.
- Aucun jeu de contact et de ballon ni tout ce qui implique des échanges d'objets ne sera autorisé.

L'enfant devra donc jouer seul. Il sera possible d'apporter un livre ou un jeu calme personnel, en autonomie.

6 Accueil des parents et communication

La communication avec le directeur ou l'enseignant(e) se fera de préférence par courriel.

En cas de nécessité absolue, la communication pourra se faire directement à l'extérieur des locaux et en respectant les gestes « barrière » et la distanciation physique.

7 Nettoyage / désinfection des locaux

Ces aspects relèvent de la compétence du maire. On pourra se reporter directement au protocole national, de

la page 33 à la page 37.

La mairie s'engage à respecter le plan de nettoyage et de désinfection du protocole national.

8 Sanitaires

Tout accès aux toilettes se fera sous le contrôle d'un adulte, aussi bien pendant le temps de classe (en cas d'urgence) que pendant la récréation, ceci afin de respecter l'ensemble des gestes « barrière ».

- ☐ Gestion des flux d'élèves vers les toilettes (pendant le temps de classe si autorisation de l'enseignant ou lors de la récréation) : accès aux toilettes un par un uniquement, sur autorisation des enseignants.
- ☐ Les élèves devront se laver les mains avant et après l'usage des WC.
- ☐ La désinfection de la cuvette, du bouton de la chasse d'eau, de la robinetterie sera faite plusieurs fois par jour.
- ☐ Evacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidienne par le personnel d'entretien.

9 Pause méridienne / Restauration scolaire

Ces aspects relèvent de la compétence du maire. Il est indiqué ici ce qui a été décidé localement, dans le respect des règles édictées par le protocole national.

- La sortie de l'école des élèves ne mangeant pas à la cantine se fera dans les conditions habituelles.
- La reprise des cours aura lieu à l'heure habituelle.

10 Procédure de gestion d'un cas suspect

1- En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc...

Conduite à tenir :

- ☐ Isolement immédiat de l'élève, avec un masque, dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures « barrière ». En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ☐ Prise de la température avec un thermomètre sans contact.
- ☐ Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures « barrière ».
- ☐ Rappel par les responsables de l'école ou de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.

☐ Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.

☐ Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

☐ Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.

☐ Poursuite stricte des mesures « barrière ».

En cas de test positif :

Conduite à tenir :

☐ Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le directeur. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.

☐ La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.

☐ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade.

2- En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

☐ Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures « barrière ».

☐ Rappel par les responsables des établissements de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décide si un test de dépistage est nécessaire et donne un avis sur la reprise du travail.

☐ Nettoyage minutieux et désinfection par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.

☐ Poursuite stricte des mesures « barrière ».

En cas de test positif :

☐ Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistages des élèves et des personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires.

L'équipe éducative de l'école élémentaire de La Jarne.